

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 janvier 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Carole Robert  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Ste-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des employés de la MRC sont également présents ainsi qu'un journaliste et deux citoyens.

**Ouverture de la séance par la préfète**

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h.

**2019-R-AG001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2019**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout, avant l'ouverture de la séance, du point 100-2, en suivi d'une demande de précision présentée le 15 janvier 2019 par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec:

- 100-2 : Modification à la résolution 2018-R-AG381 – Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1 (Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre).

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG002**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 11 décembre 2018**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 21 novembre 2018 au 9 janvier 2019**

---

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 21 novembre 2018 au 9 janvier 2019 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

2019-R-AG003

**Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada**

---

**Considérant** que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2019.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emploi d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2019.

Il est également résolu d'autoriser madame Lynn Kearney, directrice générale à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la municipalité régionale de comté et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG004

**Modification à la résolution 2018-R-AG381 – Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1 (Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre)**

---

**Considérant** que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**Considérant** que conformément à la résolution 2018-R-AG381 adoptée par le Conseil de la MRC le 28 novembre 2018, la MRC souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**Considérant** que malgré certaines préoccupations quant aux exigences formulées pour les TNO, qui sont les mêmes que pour les municipalités malgré la grande disparité de leur réalité, la MRC atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**Considérant** que la résolution 2018-R-AG381 doit être modifiée afin d'y préciser le montant total des actions qui seront réalisées ainsi que la contribution de la MRC.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2018-R-AG381 afin d'y préciser le montant total des actions à réaliser et de la contribution de la MRC :

- Que la MRC présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8 300 \$, et confirme que la contribution de la MRC sera d'une valeur d'au moins 3 800 \$;

- Que la MRC autorise M. Dominic Lauzon, ou la personne qu'il désigne à cette fin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG005**

**Adoption – Règlement numéro 2018-333 « Règlement concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

**Considérant** que plusieurs règlements modificateurs ont été adoptés au cours des dernières années, modifiant la rémunération du préfet, du préfet suppléant ainsi que certains comités de la MRC;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale du 7 novembre 2018 de réviser la rémunération de base du préfet suite à la décision du gouvernement fédéral d'imposer l'allocation de dépenses des élus municipaux à compter de 2019;

**Considérant** qu'il y a lieu de refondre la réglementation en cette matière et d'abroger toute réglementation antérieure afférente pour faciliter le traitement des membres du Conseil de la MRC;

**Considérant** que les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ont été respectées, incluant la publication prévue à son article 9;

**Considérant** le dépôt et la présentation d'un projet de règlement à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 28 novembre 2018;

**Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 28 novembre 2018, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

**Considérant** qu'une copie du règlement 2018-333 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 15 janvier 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter le règlement numéro 2018-333 « Règlement concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG006**

**Confirmation de la désignation de madame la préfète Chantal Lamarche (résolution 2018-R-AG027) et désignation de madame Lynn Kearney à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional du lac 31 Milles**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer la désignation de madame la préfète Chantal Lamarche (résolution 2018-R-AG027) et de désigner madame Lynn Kearney à titre de représentantes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional du lac 31 Milles.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Report du point 130-1 « Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2008 au 15 janvier 2019 »**

---

Madame la préfète informe les conseillers que le point 130-1 « Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2008 au 15 janvier 2019 » est reporté à la séance ordinaire du 19 février 2019, le document n'ayant pas été transmis préalablement aux membres du Conseil.

Modifiée par  
2021-R-AG040  
16 février 2021

2019-R-AG007

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 432 353,92 \$.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG008

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 janvier 2019**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 janvier 2019 totalisant un montant de 189 462,04 \$.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG009

**Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019**

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 3 120,94 \$.

**ADOPTÉE**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**Lynn Kearney,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2019-R-AG010

**Autorisation – Acquisition de véhicules – Appel d'offres sur invitation 181101**

**Considérant** la recommandation du comité ad hoc budget de la MRC, relativement à l'acquisition de véhicules par la MRC destinés à l'utilisation de ses employés;

**Considérant** qu'une recherche de prix 181101 a été réalisée auprès des trois (3) concessionnaires ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRCVG pour l'acquisition de deux VUS et d'un camion;

**Considérant** que trois (3) fournisseurs ont présenté une soumission pour l'acquisition de ces équipements dans les délais prescrits et que la soumission reçue du Garage McConnery s'est avérée la plus basse soumission conforme reçue.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à acquérir les trois (3) véhicules identifiés à la recherche de prix 181101 (2 VUS et 1 camion) auprès du Garage McConnery, en respect des conditions prévues et au prix soumis de 89 341 \$, avant les taxes.

Il est également résolu que les sommes nécessaires à l'acquisition des véhicules identifiés à la recherche de prix 181101 soient affectées au fonds de roulement de la MRC.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG011

**Adoption – Règlement numéro 2018-334 « Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »**

**Considérant** que la MRC a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**Considérant** que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018, c.8) est entrée en vigueur le 19 avril 2018;

**Considérant** que cette loi modifie notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et que cette modification est entrée en vigueur le 19 octobre 2018;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 2012-244 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;

**Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 28 novembre 2018, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

**Considérant** qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 28 novembre 2018;

**Considérant** qu'un avis public a été publié le 19 décembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**Considérant** que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Considérant** qu'une copie du règlement 2018-334 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 15 janvier 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter le règlement 2018-334 «Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG012      Entérinement – Nomination de Mme Joanie Courchaine au poste d'agente de développement PDZA**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'entériner la nomination de Mme Joanie Courchaine au poste d'agente de développement PDZA, suite au processus de dotation réalisé à l'interne et aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG013      Modification de la résolution 2018-R-AG295 – Nomination de Mme Joanie Courchaine à titre de représentante de la MRC à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2018-R-AG295 afin de nommer Mme Joanie Courchaine, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, pour siéger à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en remplacement de Mme Chantal Leduc.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG014      Modification de la résolution 2016-R-AG208 – Nomination de Mme Joanie Courchaine – Poste d'observateur pour le suivi du PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Conseil d'administration de l'UPA Vallée-de-la-Gatineau**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2016-R-AG208 afin de nommer Mme Joanie Courchaine, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, pour agir comme observateur pour le suivi du PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration de l'UPA Vallée-de-la-Gatineau, en remplacement de Mme Chantal Leduc.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG015

**Modification de la résolution 2017-R-AG248 – Nomination de Mme Joanie Courchaine à titre d'agente de maillage pour la MRCVG, dans le cadre du service provincial de L'ARTERRE**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2017-R-AG248 afin de nommer Mme Joanie Courchaine, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, à titre d'agente de maillage pour la MRCVG en suivi de son adhésion au service provincial de L'ARTERRE, en remplacement de Mme Chantal Leduc.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon se retire de la séance à 18h07.

2019-R-AG016

**Appui à la résolution 2018-11-187 de la MRC de Beauce-Sartigan – Demande de révision de la nouvelle politique de la Société de l'assurance automobile du Québec**

---

**Considérant** la résolution 2018-110187 adoptée par le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan afin de demander à la SAAQ de revoir les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois afin d'assurer le financement adéquat de ce service majoritairement offert par les services incendie des municipalités du Québec;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de Sécurité incendie de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 9 janvier 2019 dans ce dossier, précisant également que ledit remboursement devrait être basé sur le nombre de véhicules pour lesquels une intervention de désincarcération est nécessaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la résolution 2018-11-187 adoptée par le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan, afin de demander à la SAAQ de revoir les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois afin d'assurer le financement adéquat de ce service majoritairement offert par les services incendie des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon réintègre son siège à 18h09.

2019-R-AG017

**Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau**

---

**Considérant** la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain Maniwaki – Gatineau/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

**Considérant** la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

**Considérant** que dans le cadre de ce programme, il incombe donc au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

**Considérant** les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la liaison des travailleurs;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 30 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2018 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG018**

**Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau**

**Considérant** la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain pour la ligne Grand-Remous/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

**Considérant** la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

**Considérant** que dans le cadre de ce programme, il incombe au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

**Considérant** les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la ligne Grand-Remous/Ottawa.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 50 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 150 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2018 (1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTAC-VG et à Autobus Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG019**

**Modification de la résolution 2018-R-AG074 – Précisions – Demande de versement final de subvention au ministère des Transports du Québec – Réalisation des travaux requis sur la Véloroute des Draveurs (secteur sud)**

**Considérant** la résolution 2018-R-AG074 adoptée par le Conseil de la MRC, afin de demander le versement final d'une subvention accordée par le ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux sur la Véloroute des Draveurs (secteur sud);

**Considérant** que la résolution 2018-R-AG074 doit être modifiée afin d'y préciser les informations suivantes, pour autoriser le versement de l'aide financière par le MTQ :

- Le montant total des dépenses reliées au projet est de 1 454 194,74 \$;
- Un tableau descriptif des travaux réalisés est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- La MRC a pu bénéficier des sources de financement suivantes pour la réalisation de ce projet :

Source de financement	Montant
Sentier Transcanadien	100 000,00 \$
CRÉO – Volet II	404 487,43 \$
MTQ Programme d'aide au développement de la Route Verte et Programme d'aide à la Politique sur le Vélo de Transports Québec)	448 379,30 \$
Règlement d'emprunt numéro 2016-289	500 000,00 \$
Règlement d'emprunt numéro 2018-328	1 328,01 \$

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2018-R-074 afin d'y apporter les précisions spécifiées dans la présente résolution, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG020**

**Appui au projet de Route touristique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** que Tourisme Outaouais travaille à l'implantation d'un projet de Route touristique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, suite au financement obtenu dans le cadre du FARR et à partir du rapport final présenté par la firme Tourisme GPS;

**Considérant** que le projet a fait l'objet de présentations aux membres du Conseil de la MRC à l'occasion des rencontres du comité d'Aménagement et de Développement tenues le 6 novembre et le 4 décembre 2018;

**Considérant** les discussions tenues dans le cadre de ces présentations, desquelles sont ressortis un accueil favorable au tracé et au nom proposés (« Route de l'eau vive ») et une recommandation d'appui conditionnelle à ce que l'ensemble des coûts inhérents au projet soit connu.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'appuyer Tourisme Outaouais dans ses démarches auprès du Comité de signalisation des routes et circuits touristiques composé de Tourisme Québec, des Associations touristiques régionales associées du Québec et du ministère des Transports du Québec pour la mise en place d'une route touristique dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'approuver le nom et le tracé proposé dans le cadre de ce projet de route touristique;
- D'autoriser le Conseil à étudier le pictogramme retenu pour la route touristique, lorsque connu;
- De demander aux municipalités locales d'autoriser l'installation de la signalisation requise sur leur territoire lorsque des panneaux devront être installés sur le réseau routier donc elles ont la responsabilité de l'entretien;
- De remettre la décision d'une éventuelle contribution financière de la MRC à l'étude du budget 2020 une fois que l'ensemble des détails budgétaires du tracé final et des composantes reliées au projet seront connus et approuvés.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG021

**Octroi de financement – Association des loisirs de Lac Sainte-Marie (1994) inc. – Festival des arts de la scène Val-Gatinois 10e édition**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par l'Association des loisirs de Lac Sainte-Marie (1994) inc., pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois en mars 2019;

**Considérant** que la programmation de ce festival est d'une durée d'au moins 2 jours et qu'elle est organisée en fonction d'attirer une clientèle variée provenant de tous les secteurs de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'extérieur;

**Considérant** que ce projet répond aux critères des événements structurants prévus à la Politique événements et festivals, pour le montant demandé de 5 000 \$;

**En conséquence** monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière à l'Association des loisirs de Lac Sainte-Marie (1994) inc., au montant de 5 000 \$ pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois, à même le Fonds événementiel.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG022

**Autorisation à Carpe Diem – Utilisation du Parc linéaire – Organisation d'une course Val-gatinoise sur la Véloroute des Draveurs**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'entreprise Carpe Diem à utiliser les installations du Parc linéaire pour la tenue d'une première course Val-gatinoise sur la Véloroute des Draveurs, le 11 mai 2019, aux conditions qui pourraient être prescrites par la MRC.

**ADOPTÉE**

**Correspondance**

---

Aucune question sur la correspondance.

**Varia pour information**

---

Aucun Varia.

**Période de questions et parole au public**

---

Monsieur Rick Brown s'adresse aux membres du Conseil afin de les informer d'un cours de premiers soins en santé mentale qui sera offert par Grace Connexions, à Gracefield. Il demande la collaboration des municipalités pour partager les informations relatives à ce cours (site web, réseaux sociaux).

2019-R-AG023

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 15.

**ADOPTÉE**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Me Véronique Denis**  
Greffière et directrice  
générale adjointe